



Compiègne, jeudi 7 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/03073

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Arrêté préfectoral n°604/2022/039 du 7 juillet 2022

Feux d'artifices (le mercredi 13 juillet 2022)**RIVIERE OISE CANALISEE - BIEF DE CREIL - COMMUNE DE CREIL****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 13/07/2022 de 22:00 à 23:50**o **Oise canalisée**

entre les pk 58.100 et pk 58.500 - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 13/07/2022 de 22:00 à 23:50o **Oise canalisée**

entre les pk 58.100 et pk 58.500 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Par arrêté préfectoral n° 604/2022/039 du 7 juillet 2022, un feu d'artifice sera tiré à l'amont de l'Ile St Maurice le mercredi 13 juillet 2022 à 23 heures. Par mesure de sécurité, le stationnement des bateaux de commerce, stationnaires et de plaisance sera interdit sur les deux rives de 22 heures à 23 heures 50, entre le P.K. 58.100 et le P.K. 58.500.

LA NAVIGATION SERA EGALEMENT INTERROMPUE ENTRE CES DEUX POINTS KILOMETRIQUES DE 22 HEURES A 23 HEURES 50.

Les usagers de la voie d'eau sont invités à se conformer aux instructions qui pourraient leur être données par les agents de Voies navigables de France ou des services de sécurité de la ville de Creil.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX
Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

Date limite d'affichage :

14/07/2022

Chef d'UTI

Signé

Guillaume RIBEIN